

Argentine : deux médecins condamnés pour avortement

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#), [En Une](#), [Points non négociables](#)

Date : 27 décembre 2012



La deuxième chambre criminelle du tribunal de San Rafael (Mendoza, Argentine) a [condamné](#) mercredi deux médecins pour avoir pratiqué un « avortement professionnel » sur une femme, Eliana Olivera, qui a été pour sa part relaxée. Les médecins, Juan Carlos

Bertomeu et Jacinto Carballo, ont écopé respectivement de 5 ans et à 3 ans et 8 mois de prison, auxquels s'ajoutent pour les deux praticiens 7 ans et quatre mois d'interdiction d'exercer leur profession sur le territoire argentin.

Les peines atteignent quasiment celles demandées par le procureur et tiennent compte des circonstances de l'opération, puisque lors de l'avortement les médecins avaient perforé l'utérus et l'intestin de la jeune femme, avant de l'abandonner à son sort. Les faits remontent au 20 avril 2011, date à laquelle Eliana Olivera, enceinte de 13 semaines, s'était adressée aux deux médecins dans le cadre de leur cabinet médical. Ceux-ci avaient accepté de pratiquer l'opération illégale au cours de laquelle ils ont donc gravement blessé leur patiente, qui peu de temps après s'était présentée à l'hôpital local dans un état fébrile, victime d'une importante infection. Elle a dû subir une hystérectomie.

Les médecins s'étaient contentés de dire au mari de la jeune femme qu'ils avaient rencontré « des complications ».

Et c'est lui qui a dénoncé l'avortement à la police.

Plusieurs points à souligner dans cette affaire. Le premier étant que l'avortement était certes illégal, mais non point clandestin au sens où le dénoncent les partisans de la légalisation : il n'était pas question de faiseuse d'anges ou de boucherie sordide dans une arrière-boutique sans hygiène. Comme souvent, l'avortement illégal se pratique exactement de la même façon que l'avortement légal : par des médecins, dans un cadre médical. Et l'un comme l'autre peuvent s'accompagner de complications graves.

En l'occurrence, avortement légal ou pas, si Mme Olivera n'avait pas fait le choix de faire

éliminer son enfant, elle n'aurait pas subi les lésions irréversibles dont elle souffre aujourd'hui.

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un
courriel par jour. [S'abonner](#)**

© [leblogdejeannesmits](#)